



Couilly Pont-aux-Dames

L'écho en bref

ANNÉE 2021 - #1

FÉVRIER 2021

DANS CE NUMERO :

Vœux du Maire 1

Les cloches
silencieuses 2

Travaux
dans les rues 2

Disque Zone Bleue 2

Nouvel abribus 2

ZAP 3

Fin de l'enquête
publique 3

Obligation affichage
en urbanisme 3

Informations
Générales 4

« Les papillons » 4

Changement
de trésorerie
publique 4

Vœux du Maire



Chers Colliaciennes,
chers Colliaciens,

Nous avons d'habitude le plaisir de vous adresser nos vœux lors d'une cérémonie ouverte à tous les habitants, l'occasion de remercier les personnes qui ont contribué à la vie du village, notamment du monde associatif, de féliciter les jeunes qui ont obtenu leurs diplômes et de dresser le bilan de nos actions.

Cette année, la crise de la Covid ne nous permet pas de nous réunir, tout comme elle nous a amenés à devoir annuler toutes les manifestations prévues initialement (feu d'artifices, sapin de Noël, patinoire...). Cette crise tue à petit feu la vie associative si importante, elle nous isole les uns des autres.

Aussi, ces vœux que je vous adresse ici par cette newsletter, au nom du conseil municipal et des employés communaux, prennent une dimension particulière. Ils sont en effet le seul moyen qu'il nous reste pour atteindre assurément tous les foyers de Couilly Pont-aux-Dames.

Nous sommes certains que tous les colliaciens les auront, comme

un symbole exprimant le défaut principal du numérique et des réseaux sociaux qui dans ces moments particuliers isolent ceux qui n'en dispose pas !

Cette crise sanitaire, dont nous ne voyons pas le bout depuis maintenant presque une année, au-delà des victimes et des malades qui pour certains subissent de lourdes séquelles, et à qui nous adressons nos plus sincères vœux de prompt rétablissement, introduit une autre maladie très grave : l'isolement !

La perte des liens sociaux de nos anciens mais aussi de notre jeunesse, l'éloignement des familles, atteignent le moral de bon nombre d'entre nous. Nos jeunes ne peuvent plus vivre comme il se devrait : ensemble, en groupes d'amis, dans des moments de rire, de partages, d'expériences communes réelles ! Réfléchissons au fait que beaucoup de nos plus beaux souvenirs sont ceux partagés avec nos amis, nos amours, les moments de notre belle jeunesse : cette crise sanitaire est en train de sacrifier une jeunesse qui n'a plus la possibilité de se construire ce type de souvenirs ; beaucoup souffrent maintenant de ce manque de liens physiques et des étudiants montrent des signes plus qu'inquiétants de détresse psychologique. Cette situation démontre à un moment les limites de la vie derrière les écrans, et qui nous met devant le défi de tout faire, dès que possible, pour que la vie sociale renaisse de plus belle : nous avons tous besoin de rencontrer les autres !

Cet isolement social, nos anciens le vive aussi. Ce virus qui les at-

teint si gravement et les mets en risque fort, amène ces grands parents à ne plus voir leurs enfants et petits-enfants aussi facilement : ce virus leur retire le sel de leur vie à un moment où la descendance est si stimulante.

Si par malheur, une crise économique pointe son nez dans quelques temps à la suite de l'arrêt d'activité trop long de trop nombreuses Entreprises, le défi sera aussi d'aider toutes celles et ceux que cette crise sanitaire aura mis en difficultés.

Vous l'avez compris, ce virus tue, il détruit aussi la vie et les relations. Au-delà des missions classiques d'une municipalité, nous devons cette année tout faire pour amortir ces difficultés : dès que possible, recréer des événements collectifs, surveiller les personnes fragiles et leur venir en aide et écouter les familles en difficultés ici aussi pour les aider !

Pour cette nouvelle année, nous vous souhaitons bien entendu que la santé soit au rendez-vous (ce vœu si classique prend une telle importance cette année), et que nous puissions tous ensemble, retrouver une vie heureuse, pleine d'amitiés, d'interactions, de positivité.

Vous pouvez en tout cas compter sur nous pour y contribuer, et peut-être plus que jamais, je vous adresse au nom de la municipalité nos plus sincères vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Louis VAUDESCAL
et la municipalité

Reprise des travaux

Vous l'avez sans doute remarqué, la commune a engagé des travaux de voiries conséquents pour son échelle.

Pour rappel, les objectifs de ces travaux dans différentes rues (Rue Aristide Briand, Chemin des fossés et Chemin de Quincy) sont la création de réseaux d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et fibre (retirant donc tous les câbles en aérien), la réalisation de nouveaux trottoirs et d'aménagements visant à renforcer la sécurité des riverains.

Tous ces travaux sont effectués en respectant les règles architecturales du classement des Bâtiments de France, expliquant la réalisation de trottoirs avec bordures en grès rose, en béton désactivé gravillonné et avec des candélabres stylisés.

La réfection complète des tapis de route est également prévue.

Les travaux avaient cessé suite à la fermeture hivernale des Entreprises fournissant les agrégats et le bitume et ont repris le 15 janvier. Cette semaine a vu la réouverture de la rue de Moulignon à la circulation, le retrait des réseaux aériens étant aussi engagée. Nous escomptons une fin des chantiers vers le mois d'avril.



Les cloches silencieuses



Vous l'avez « entendu », les cloches de notre belle église Saint George sont quasiment muettes depuis quelques temps. Leurs timbres si caractéristique et unique manque à beaucoup.

La raison de ce silence bien involontaire est la panne d'une partie du système électrique de l'horloge. Ce mécanisme, vieux de quelques décennies, montre des signes de défaillance qui requièrent l'intervention d'une société spécialisée et la récupération d'une pièce particulière.

Nous devrions les entendre de nouveau très prochainement, la commande est passée et l'intervention imminente.

Petit clin d'œil historique : la cloche actuelle a remplacé l'ancienne cassée accidentellement lors d'une sonnerie, refondue pour faire l'actuelle cloche « bénite » le 28 septembre 1913.

Disque zone bleue

Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement en France, comme dans la plupart des autres pays européens, comporte une seule fenêtre indiquant uniquement l'heure d'arrivée et plus l'heure de départ. Si vous n'utilisez pas ce modèle, vous

risquez une contravention et vous devrez alors vous acquitter d'une amende de 2^e classe ([article R. 417-3 du Code de la route](#)).



**Amende de
2^eme classe**



Nouvel abribus

Nos services techniques ont tout récemment installé un nouvel abris bus à l'angle de la rue Eugène Léger et Cyprien Borgnon (Mairie).

Ce dernier était très attendu par l'ensemble des usagers des lignes de bus (58-70)

Nous espérons qu'il sera apprécié de tous.

Zone Agricole Protégée (ZAP) Fin de l'enquête publique



La municipalité est connue depuis près de 30 ans pour chercher à préserver et à valoriser les paysages de campagne de notre village. La création d'une servitude liée à la présence d'un patrimoine historique (ZPPAUP puis Site Patrimonial Remarquable, SPR) avait permis depuis 2008, de protéger les espaces agricoles et boisés situés au nord de notre territoire. C'est cette protection qui vous permet de pouvoir vous promener dans des chemins ruraux et de profiter de cet espace protégé.

Toutefois, des espaces importants étaient exclus de cette protection (toutes les terres et les parcelles à partir desquelles on ne voit pas les édifices classés du village, comme



l'est du territoire et les flancs du Ru du Mesnil). Aussi, a-t-il été décidé de mettre en place une Zone Agricole Protégée (ZAP) qui sanctuarisera tous les espaces agricoles du village, les protégeant des velléités à les bétonner.

La procédure de classement passe par une enquête publique qui vient de se terminer. Nous attendons le rapport du commissaire enquêteur permettant ensuite de procéder à la mise en place de cette servitude d'utilité publique dans les semaines à venir. A noter que la ZAP n'a aucune incidence sur le SPR qui est une servitude indépendante inchangée par la ZAP.

Nous invitons les communes concernées par le futur Parc Naturel Régional « Brie et 2 Morin » à s'engager dans cette démarche simple, et efficace pour aider à la préservation durable des espaces agricoles.

URBANISME

Affichage de l'autorisation d'urbanisme

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (un permis de construire, par exemple) vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet.

Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Contenu de l'affichage

Le panneau d'affichage doit impérativement mentionner les informations suivantes :

- Nom
- Raison sociale ou dénomination sociale
- Nom de l'architecte auteur du projet architectural
- Date de délivrance du permis ainsi que son numéro
- Nature du projet et la superficie du terrain

Adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Si le projet prévoit des constructions, porte sur un lotissement, des démolitions ou autres cas non listés, un complément d'informations est à porter sur le panneau d'affichage.

Preuve de l'affichage

En cas de contestation, il vous appartient d'apporter la preuve que vous avez bien rempli les formalités d'affichage (date de début de l'affichage, régularité de l'affichage, lisibilité et visibilité du panneau).

La preuve de cet affichage peut être établie par tous moyens.

Conséquence de l'absence d'affichage

L'absence d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain ne rend pas l'autorisation illégale. Par contre, il permet un recours contentieux pendant toute la durée des travaux et jusqu'à 6 mois après leur achèvement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

En date du :

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Nom de l'architecte :

Surface de plancher autorisée : m²

Hauteur de la/des construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Superficie du terrain : m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :

Permis affiché en Mairie le :

(Droit de recours : 21 mois de recours contentieux et de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage au 31, lorsque le présent permis relève du code de l'urbanisme. Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit être introduit avant l'expiration de la période de recours contentieux. Toute modification des données affichées sur le panneau d'affichage est interdite pendant la durée de validité de ce permis de construire. Toute modification des données affichées sur le panneau d'affichage est interdite pendant la durée de validité de ce permis de construire.)

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Retrouver l'ensemble et détail de ces informations sur le site Service-Public.fr

LA MAIRIE

46 Rue Eugène Léger
77860 Couilly Pont-aux-Dames

Téléphone :
01 60 04 02 24
Télécopie :
01 64 63 53 19

Horaires d'ouverture :

(hors période Covid)

Lundi, mardi et jeudi :

De 9h00 à 11h30 et de
13h45 à 17h30

Vendredi :

De 9h00 à 11h30 et de
13h45 à 18h30

Mercredi et samedi :

De 9h00 à 11h30

RETROUVEZ NOUS

Site Municipal

<http://www.couillypontauxdames.fr>

Page Facebook

Couilly Pont Aux Dames

Adresse Mail

mairie@couillypontauxdames.fr

Application ILLIWAP

Installation d'une boîte aux lettres « Les Papillons »

"ECRIRE DES MOTS POUR RACONTER SES MAUX"

En décembre 2020, en partenariat avec l'association Les Papillons, nous avons installé une boîte aux lettres dans notre centre de loisirs Les Diablotins, en présence de Mme Félicie CHAINON, Mme Yolande BAKIR, représentantes de l'association, de Mme Laure GUERIN-TAQUET, Adjointe en charge du scolaire et périscolaire et de Mme Muriel DE CEUNINCK, Directrice générale des services.

Il est plus que nécessaire de sensibiliser les petits et les grands au fléau de la maltraitance infantile, qui touche n'importe quel milieu social.

Cette boîte aux lettres permet aux enfants d'y déposer un mot, un dessin, une lettre.

Cette association entend lutter contre les violences faites aux enfants notamment en déployant les boîtes aux lettres Les Papillons dans les écoles primaires, les collèges, les clubs de sport et infrastructures sportives des villes, pour aider les enfants à libérer leur parole des maltraitements dont ils sont victimes.



CHANGEMENT DE TRESORERIE PUBLIQUE

TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA TRESORERIE DE MAGNY LE HONGRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité en Seine-et-Marne, les activités de la trésorerie de Magny-le-Hongre sont transférées au Services de Gestion Comptable de Chelles et de Coulommiers à compter du 1^{er} janvier 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2021, les activités assurées par la trésorerie seront organisées comme suit :

Pour toutes les démarches concernant le secteur public local (paiement de la cantine scolaire, de la crèche,...), les usagers sont invités à se diriger vers le Service de Gestion Comptable suivant :

Pour les communes de : BAILLY-ROMAINVILLIERS,
CHESSY, COUPVRAY, ESBLY, MAGNY-LE-HONGRE,
MONTRY, ST-GERMAIN-SUR-MORIN, SERRIS, VILLENEUVE-
LE-COMTE et VILLENEUVE-ST-DENIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHELLES

44, Boulevard Chilpéric
77505 CHELLES CEDEX
01 64 26 58 23

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Courriel : sgc.chelles@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les communes de : BOULEURS, CONDÉ-STE-LIBIAIRE,
COUILLY-PONTAUX-
DAMES, COULOMMES, COUTEVROULT, CRÉCY-LA-CHAPELLE,
LA HAUTE MAISON, SANCY-LÈS-MEAUX, TIGEAUX,
VAUCOURTOIS, VILLIERS-SUR-MORIN et VOULANGIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE COULOMMIERS

24, rue Marcel Clavier - BP 164
77527 COULOMMIERS CEDEX
01 64 03 03 99

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Courriel : sgc.coulommiers@dgfip.finances.gouv.fr

L'équipe de rédaction : Jean-Louis VAUDESCAL - Alain JACQUET - Muriel DE CEUNINCK

Crédits Photos : Alain JACQUET - Muriel De CEUNINCK

Directeur de publication : Jean-Louis VAUDESCAL